



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

éducation physique et sportive

Question écrite n° 129657

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le rapport parlementaire intitulé « Le sport à l'école et le sport scolaire », publié en février 2012 par M. Robert Lecou. Celui-ci y préconise entre autres de promouvoir auprès des élèves l'objectif minimal d'une heure par jour (soit sept heures par semaine) d'activité physique sur toute la durée de la scolarité - ce temps incluant l'enseignement de l'éducation physique et sportive, les activités sportives et toute activité physique pouvant être initiée à tout moment de la journée, par exemple à l'occasion des déplacements du domicile à l'école, à la cantine, au stade... Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129657

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1974

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)